



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2025 - 2029

Adopté le 14 avril 2025

Résolution numéro 154-04-25

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées
en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale



SAINT-LIN-LAURENTIDES



Table des matières

Conception du plan d'action.....	3
Membres du comité de travail.....	3
Personnes-ressources	4
Contexte	4
Cadre légal.....	5
Portrait de la Ville	6
Administration générale	7
Responsable du dossier	11
Consultation de personnes ayant une limitation fonctionnelle et de leurs représentants .	11
Plan d'action 2025-2029	12
Axe 1 : Communication	12
Axe 2 : Formation et sensibilisation	16
Axe 3 : Loisirs, sports et culture	18
Axe 4 : Participation citoyenne, programmes et emploi.....	23
Axe 5 : Aménagement, architecture et urbanisme	27
Axe 6 : Transport, mobilité et sécurité	29
BILAN 2024.....	34



Conception du plan d'action

Ce plan d'action est le fruit d'un travail collaboratif entre plusieurs personnes et organisations engagées ayant l'accessibilité universelle à cœur. Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action est coordonné par la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Membres du comité de travail

Le comité est composé de citoyens, de représentants de la Ville ainsi que des représentants d'organismes communautaires :

- **Audrey-Line Lachance** - Directrice régionale, Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière (ARLPHL)
- Claude Dion – Citoyen
- **Dany Desjardins** – Directeur, Association des Sourds de Lanaudière (ASL)
- **Manon Latour** – Coordinatrice, Association Handami
- **Mélissa Marcil** – Directrice, Les Répits de Gaby
- **Natalie Savard** – Directrice, Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière (RUTAL)
- **Sarah Lafrenière** – Directrice adjointe, Association des Sourds de Lanaudière (ASL)
- Steve Fortin – Citoyen
- Yvan Leroux - Citoyen
- **Yvon Mantha** – Agent de liaison, Association des Sourds de Lanaudière (ASL)

Ville de Saint-Lin-Laurentides

- **Marie-Claude Sénéchal** – Directrice générale
- **Mélissa Meilleur** – Directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- **Chantal Lortie** – Conseillère municipale et élue responsable du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
- **Guylaine Gagner** - Coordinatrice des communications



Personnes-ressources

Le rôle des personnes-ressources lors des sessions de travail du comité est d'enrichir et d'animer les discussions, répondre aux questions, et fournir un apport d'expertise que ce soit au niveau de l'accessibilité universelle ou du fonctionnement de la Ville.

Consultants externes

- **Oanh Nguyen** – Conseillère en accessibilité universelle, responsable des communications accessibles chez AlterGo Expertise
- **Maxime Rouleau** – Conseiller en accessibilité universelle chez AlterGo Expertise

AlterGo Expertise propose des formations et des initiatives de sensibilisation visant à renforcer l'inclusion des personnes ayant une limitation fonctionnelle et à améliorer les services qui leur sont destinés. De plus, l'organisme promeut l'intégration de l'accessibilité universelle à toutes les étapes des projets, de la conception à la réalisation.

Ce document a été conçu en respectant les principes d'accessibilité universelle des outils de communication. Version adaptée disponible sur demande.

La rédaction de ce plan d'action et du bilan a été possible grâce à la collaboration entre la Ville de Saint-Lin-Laurentides, son Comité pour l'intégration des personnes handicapées et AlterGo Expertise.



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Contexte

À la suite de l'adoption de la politique d'accessibilité universelle en novembre 2024, des rencontres avec le Comité de travail ont été organisées afin de concevoir un plan d'action à l'égard des personnes handicapées sur 5 ans. Ce plan d'action permettra une élaboration



des objectifs et des mesures à entreprendre afin de rendre la Ville plus accessible universellement et est arrimé avec les 6 axes d'intervention de la politique d'accessibilité universelle de la Ville.

- **Communication** : Répondre aux besoins d'information de toute la population en rendant les communications de la Ville plus accessibles universellement.
- **Formation et sensibilisation** : Développer une culture de l'accessibilité universelle auprès de la population, des employés et des élus de la Ville.
- **Loisirs, sports et culture** : Permettre à toute personne d'accéder et de participer pleinement aux activités culturelles, sportives et de loisirs offerts dans la communauté.
- **Participation citoyenne, programmes et emploi** : Favoriser une participation sociale et citoyenne épanouissante pour tous.
- **Aménagement, architecture et urbanisme** : Permettre à toutes les personnes citoyennes d'accéder et de se déplacer en toute sécurité dans l'ensemble des espaces et infrastructures publiques.
- **Transport, mobilité et sécurité** : Améliorer l'accessibilité et la sécurité des services de transport et de la mobilité pour toute la population.

Cadre légal

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public employant au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute. Et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.

**Article 67**

Une société de transport en commun ou un organisme municipal, intermunicipal ou régional de transport constitué en vertu de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal du Québec doit, dans l'année qui suit le 17 décembre 2004, faire approuver par le ministre des Transports un plan de développement visant à assurer, dans un délai raisonnable, le transport en commun des personnes handicapées dans le territoire qu'il dessert.

Portrait de la Ville

La Ville de Saint-Lin-Laurentides, située sur la Rive-Nord du fleuve Saint-Laurent, compte une population de plus de 25 000 habitants répartis sur un territoire de 117,52 kilomètres carrés.

La priorité de la Ville est clairement exprimée par son motif directeur : Assurer une expérience citoyenne de qualité et aspirer à devenir une ville modèle parmi les municipalités.

À cet effet, la municipalité propose à ses citoyennes et citoyens des activités sportives et culturelles pour tous les goûts, met en place des mesures pour assurer un avenir durable à sa communauté et

L'âge médian de la population est de 34,8 ans et 11,9% de la population a plus de 65 ans.¹

À travers ses parcs, ses bâtiments et autres infrastructures, la Ville offre une panoplie de services à sa population, notamment des cours de sports pour tous les âges et près d'une centaine d'événements culturels chaque année.

¹ [Tableau de profil, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021 - Saint-Lin--Laurentides, Ville \(V\) \[Subdivision de recensement\], Québec](#)



Administration générale

L'administration municipale compte 5 directions qui regroupent 135 employés réguliers et plus de 7 employés saisonniers pour assurer le service à la population :

- Direction générale
- Direction de la conformité municipale et du greffe
- Direction des services techniques
- Direction des loisirs, de la vie communautaire et de la culture
- Direction de la prévention et de la sécurité incendie

La MRC Montcalm, dont Saint-Lin-Laurentides fait partie, offre des services dans les champs suivants :

- Cour municipale
- Développement économique
- Développement social
- Évaluation foncière
- Gestion des immeubles à loyers modiques
- Sécurité civile
- Sécurité incendie
- Sécurité publique
- Transport collectif et adapté

La Ville de Saint-Lin-Laurentides est propriétaire de plusieurs bâtiments publics :

Nom	Adresse
Bibliothèque	252, rue J.H-Corbeil
Carrefour citoyen	1086, rue Saint-Isidore, #201
Complexe aquatique	550, rue du Parc
Hôtel de ville	900, 12 ^e avenue
Pavillon Beaudoin	704, rue Saint-Isidore, #101
Pavillon Desjardins	960, 9 ^e Avenue



La Ville de Saint-Lin-Laurentides utilise également plusieurs autres sites pour son offre de service :

Nom	Adresse
École primaire Arc-en-ciel	263, 14 ^e Avenue
École primaire Carrefour-des-Lacs	145, côte Saint-Ambroise
École primaire de L'Aubier	250, chemin Saint-Stanislas
École primaire L'Oiseau-Bleu	670, rue Archambault
École primaire du Ruisseau	646, avenue Villeneuve
École primaire Sir-Wilfrid-Laurier	265, 16 ^e avenue

La Ville de Saint-Lin-Laurentides a aussi plusieurs parcs offrant une programmation variée :

Nom	Adresse
Parc André-Auger	710, rue Saint-Isidore
Parc de l'Aubier	739, rue du Pâturage
Parc de l'Aviateur	Rue Aviateur – en face du 527
Parc Beauregard	Rue Thibodeau – en face du 187
Parc canin	Situé à l'angle de la 11 ^e Avenue et de la rue Rolland-Hogue
Parc Chantelois	19, rue Chantelois
Parc Gagnon	Rue Gabriel, coin Hélène
Parc Hervé-Auger	857, rue Marc-Aurèle-Fortin
Parc Jade Chayer-Côté	500, rue des Pinsons
Parc du Lac Castor	Rue Chapelain
Parc Léo Charbonneau	Rue Gagné
Parc Morneau-Lefebvre	Intersection de la rue Lacroix et du chemin Roméo-Lapierre
Parc Ovila-Bernier	400, rue Henri-Léveillé



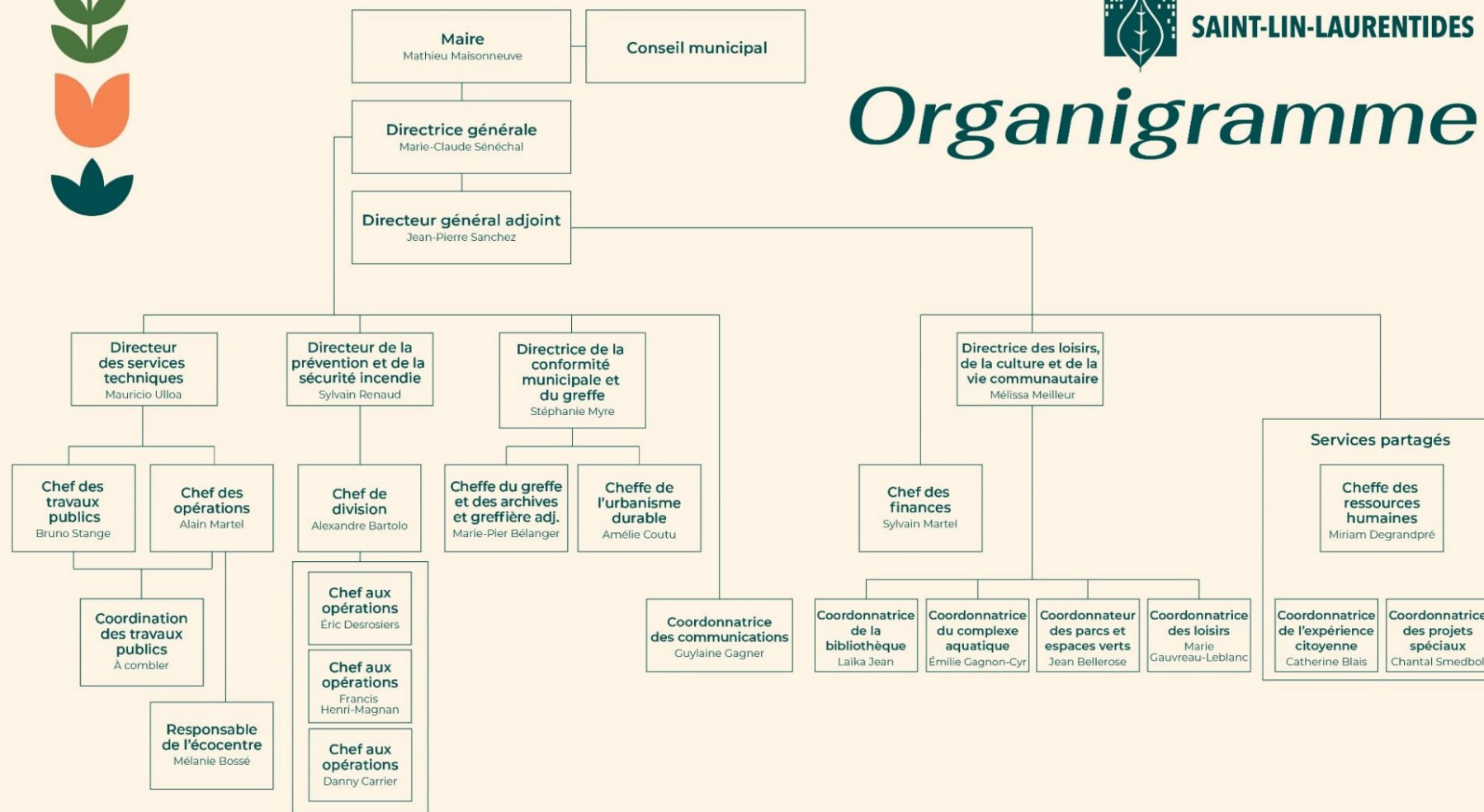
(Suite des parcs)

Nom	Adresse
Parc du petit ruisseau	531, avenue Villeneuve
Parc de la piscine	528, rue du Parc
Parc récréotouristique	100, rue du Commerce
Parc Robert-Simard	703, rue Latour
Parc San-Air	Chemin San-Air
Parc des Sorbiers	Rue des Colibris
Parc Viliotte	Rue Viliotte – en face du 276
Parc Vilmont	Chemin Vilmont



SAINT-LIN-LAURENTIDES

Organigramme





Responsable du dossier

L'élue responsable du dossier de la participation sociale des personnes handicapées est Chantal Lortie. Son rôle est Conseillère – District 8.

Consultation de personnes ayant une limitation fonctionnelle et de leurs représentants

Des personnes ayant une limitation fonctionnelle et des organismes représentant leurs intérêts ont été impliqués tout au long de la démarche. En effet, des citoyens en situation de handicap de la Ville de Saint-Lin-Laurentides ont pris part aux rencontres du comité qui a orienté la rédaction de ce plan d'action. Des représentants d'organismes ont aussi pris part aux rencontres du comité ou ont été consultés en parallèle des rencontres pour obtenir leurs commentaires et conseils sur les obstacles et pistes de solution pour améliorer l'accessibilité de Saint-Lin-Laurentides.

Plan d'action 2025-2029

Axe 1 : Communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque d'accessibilité pour les personnes ayant une limitation auditive ou visuelle lors de la diffusion en ligne des séances du conseil municipal.	Rendre accessible la diffusion des séances du conseil municipal pour les personnes ayant une limitation auditive ou visuelle.	Sous-titrer les vidéos des séances du conseil municipal	Pourcentage de séances du conseil municipal sous-titrées par rapport au nombre total de séances.	Responsable : Communications	2025
		Faire interpréter en langue des signes québécoise les vidéos des séances du conseil municipal.	Nombre de visionnements des vidéos interprétées en LSQ.	Responsable : Communications Collaborateur : Firme d'interprète en langue des signes québécoise.	2026
		Proposer une description audio, incluant une description de tout le visuel, pour les personnes malvoyantes.	Taux de satisfaction des utilisateurs malvoyants concernant la qualité et la précision des descriptions audio.	Responsable : Communications Collaborateur : Firme externe	2027
Manque d'accessibilité pour les personnes ayant une limitation auditive lors des rencontres en présentiel du conseil municipal.	Rendre accessible les séances du conseil municipal en présentiel pour les personnes ayant une limitation auditive.	Faire interpréter en langue des signes québécoise les séances du conseil municipal en temps réel.	Augmentation du taux de participation citoyenne des personnes sourdes et malentendantes aux affaires municipales.	Responsable : Communications Collaborateur : Firme d'interprète en langue des signes québécoise.	2026

Suite de l’axe communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Le site Internet de la Ville de Saint-Lin-Laurentides a des lacunes d’accessibilité universelle.	Améliorer l’accessibilité du site Internet pour que celui-ci réponde aux besoins spécifiques des usagers.	Évaluer le site Internet en organisant un test utilisateur pour identifier les obstacles d'accessibilité de l'interface pour les usagers à besoins spécifiques.	Nombre et types d'obstacles d'accessibilité identifiés lors du test.	Responsable : Communications Collaborateur : AlterGo Expertise	2025
		Modifier le site Internet selon les obstacles identifiés et les normes de l’accessibilité du Web.	Nombre des modifications sont apportées au site Internet.	Responsable : Communications	2026
Les publications sur les réseaux sociaux de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Améliorer l’accessibilité des publications pour que celles-ci répondent aux besoins spécifiques des personnes citoyennes de la Ville.	Suivre un atelier en communication accessible afin d’appliquer ces principes dans les pratiques quotidiennes.	Nombre d’employés ayant suivi l’atelier en communication accessible.	Responsable : Communications Collaborateur : AlterGo Expertise	2026
Les documents produits par la Ville sont inaccessibles pour une partie de la population.	Améliorer l’accessibilité des documents produits par la Ville.	Désigner une personne responsable chargée de gérer les requêtes d'adaptation des documents comme convertir des documents en gros caractères, les formats audio ou simplifié.	Une personne responsable du traitement des demandes d'adaptation de documents est nommée.	Responsable : Expérience citoyenne	2025
		Formation de la personne responsable sur les différents formats de documents accessibles et comment faire la conversion.	Nombre de problèmes d'accessibilité correctement identifiés et résolus lors de la vérification des documents.	Responsable : Expérience citoyenne	2025

Suite de l’axe communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque d'accessibilité des informations pour les élections municipales.	Faciliter l'accès aux informations en matière d'accessibilité aux élections pour permettre de planifier sa participation sociale.	Répertorier les procédures ainsi que les outils et le matériel disponibles en matière d'accessibilité selon les besoins de la population pour l'organisation des élections municipales.	Nombre de procédures d'accessibilité documentées et mises en place pour les élections municipales.	Responsable : Conformité	2025
		Dédier une page sur le site Internet de la Ville pour centraliser les informations au sujet des procédures ainsi que des outils et le matériel disponibles en matière d'accessibilité pour les élections.	Nombre de visites uniques sur la page web dédiée à l'accessibilité des élections.	Responsable : Communications	2025
Manque d'accessibilité des informations essentielles diffusées par la Ville.	Rendre accessible les informations essentielles diffusées par la Ville.	Revoir et normaliser les adaptations de communication afin de favoriser l'accès de l'information à tous.	Nombre de procédures standardisées mises en place pour assurer l'accessibilité des communications comme l'emploi du langage simplifié et des pictogrammes.	Responsable : Communications	2026
		Ajouter un médaillon en LSQ sur le site Internet pour les informations essentielles.	Nombre de pages du site contenant un médaillon LSQ pour les informations essentielles.	Responsable : Communications	2026
Manque de connaissance des services disponibles à Saint-Lin-Laurentides, car il est difficile de trouver les informations sur les ressources disponibles au sein de la Ville.	Faciliter l'accès à l'information concernant les services disponibles à Saint-Lin-Laurentides.	Instaurer un programme d'accueil pour la population nouvellement établie, incluant des séances d'information sur les services municipaux.	Nombre de nouveaux arrivants participant au programme d'accueil.	Responsable : Communications Collaborateurs : Loisirs, culture et vie communautaire	2025
		Créer un répertoire des organismes avec leurs services qui est facilement disponible en ligne ou dans un bottin imprimé pour les personnes n'ayant pas accès à l'Internet.	Nombre de répertoires imprimés distribués aux personnes n'ayant pas accès à Internet. Nombre de visites uniques sur la version en ligne du répertoire.	Responsable : Communications Collaborateurs : Loisirs, culture et vie communautaire	2026

Suite de l’axe communication

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque de sensibilisation et d’information sur la présence de personnes ayant une limitation fonctionnelle dans certaines zones urbaines.	Faire prendre conscience à la population des secteurs dans lesquels il est plus probable d’interagir avec des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Informer de la présence de personnes ayant une limitation fonctionnelle dans certains secteurs (près des centres de réadaptation ou hébergement pour personnes âgées, par exemple) par l’usage de signalisation, comme pour la signalisation des zones scolaires.	Nombre de panneaux de signalisation installés dans les zones ciblées. Nombre de demandes d'installation de signalisation similaire dans d'autres secteurs de la ville.	Responsable : Travaux publics Collaborateur : Service incendie	2027
Difficulté d'accès aux services à la clientèle pour les personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole.	Faciliter les échanges entre les personnes sourdes, malentendantes ou ayant un trouble de la parole et les membres du personnel au service à la clientèle.	Encourager le recours au service de relais vidéo (SRV) ou à l'interprétation vidéo à distance (IVD) grâce à une tablette électronique disponible au comptoir d'accueil des services à la clientèle.	Une tablette électronique est rendue disponible au comptoir d'accueil des services à la clientèle de la Ville et le personnel est informé pour proposer ce moyen de communication.	Responsable : Communications	2027
		Mettre en place des outils de communication visuel, comme des feuillets avec des pictogrammes.	Les outils de communication visuel sont développés et déployés dans les points de service.	Responsable : Communication	2028
Manque d'information centralisée sur les ressources financières pour l'adaptation des bâtiments pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Faciliter la recherche des informations à l’égard des aides financières disponibles pour la population et les entreprises.	Répertorier les ressources comme les subventions et autres programmes d’aide financière pour l’adaptation des bâtiments	Nombre de programmes et subventions répertoriés (ex. Petits établissements accessibles, PAAC, etc.)	Responsable : Coordonnatrice des projets spéciaux Chantal Smedbol Collaborateurs : Loisirs, culture et vie communautaire	026
		Diffuser les informations répertoriées sur une page du site Internet de la Ville.	Répertoire de programmes et subventions. Informations et documentation en matière d’accessibilité comme les normes du bâtiment.	Responsable : Communications	2026

Axe 2 : Formation et sensibilisation

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque d'accessibilité dans les commerces de la Ville pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Favoriser l'adaptation des commerces afin qu'ils deviennent accessibles aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Campagne de sensibilisation auprès des commerces pour les inciter à adapter leurs commerces. Prendre en considération également les adaptations sonores, sensorielles et visuelles.	Nombre de commerces participants à la campagne (ex : ayant assisté à des ateliers ou webinaires). Taux de sensibilisation mesuré par des sondages avant et après la campagne (ex : pourcentage de commerçants conscients des normes d'accessibilité).	Responsable : Communications Collaborateur : Association Handami	2028
		Instaurer un programme de certification des commerces qui adaptent leurs établissements afin de les rendre accessible.	Un programme de certification est créé et communiqué aux commerces.	Responsable : Urbanisme	2027
		Valoriser les entreprises et commerces accessibles en faisant la promotion sur le site Internet de la Ville et mettre en place un répertoire des commerces accessibles.	Le répertoire des commerces accessibles est créé et la promotion de ceux qui sont accessibles est réalisée. Nombre de commerces accessibles répertoriés sur le site Internet de la Ville.	Responsable : Communications	2027
Manque de sensibilisation sur l'importance de la sécurité sur les chantiers de constructions pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Faire prendre conscience aux entrepreneurs les obstacles que peuvent créer les chantiers pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les chantiers mettant en lumière les enjeux de sécurité pour la population avec ou sans limitation.	Les campagnes de sensibilisation sont réalisées. Nombre de formations ou séances d'information organisées pour les travailleurs et superviseurs	Responsable : Urbanisme / Services techniques	2026
		Inspecter les chantiers pour assurer que les installations temporaires ne causent pas d'obstacle et que la signalisation est claire pour permettre aux personnes de s'orienter et se déplacer de manière sécuritaire.	Nombre d'inspections de chantiers effectuées pour vérifier la sécurité des installations temporaires et la clarté de la signalisation.	Responsable : Services techniques Collaborateurs : Entrepreneurs externes et firmes de génie externes	2027

Suite de l’axe formation et sensibilisation

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque de connaissances des employés sur les bonnes pratiques pour l’interaction avec les personnes ayant une limitation fonctionnelle et les enjeux rencontrés par celles-ci.	Développer les connaissances et les compétences du personnel de la Ville en matière d’accessibilité universelle.	Créer un répertoire des organismes spécialisés pour des conseils, des références et des outils en matière d’accessibilité universelle et en faire la promotion à l’interne pour favoriser le réflexe de se référer à l’expertise externe.	Nombre d'organismes spécialisés répertoriés dans le domaine de l'accessibilité universelle.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLPHL, ASL, etc.	2025
		Créer un programme de formations pour les employés à plusieurs volets incluant l’accueil des personnes ayant une limitation fonctionnelle, la communication accessible et les événements accessibles.	Le programme de formations est créé. Nombre d'employés ayant suivi la formation complète (tous les volets).	Responsable : Ressources humaines	2026
		Instaurer un parcours de formation commençant dès l’embauche d’un nouvel employé et la mise à niveau régulière des connaissances.	Le programme de formations est déployé sous forme de cheminement selon les besoins des employés dans le cadre de leurs responsabilités.	Responsable : Ressources humaines Collaborateur : Expérience citoyenne	2027
Manque de sensibilisation et de compréhension du public concernant l'accessibilité universelle et les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Développer la compréhension du public sur les besoins des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Nommer une personne ambassadrice pour attirer l’attention sur les enjeux d’accessibilité universelle de manière engageante.	Une personne ambassadrice est nommée et prend part à des actions de promotion et sensibilisation à l’accessibilité universelle.	Responsable : Direction générale / Élus	2026
		Organisation d’événements de sensibilisation, par exemple lors de la journée des personnes handicapées, dans les écoles et différents lieux de travail en collaboration avec des organismes spécialisés.	Des événements de sensibilisation sont organisés dans des écoles et lieux de travail. Nombre d'événements de sensibilisation organisés	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : Organismes externes tels que l’ARLPHL	2026
Manque d'accessibilité et d'adaptation des formations de premiers soins pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Bonifier la programmation du cours de premiers soins offerts à la population de Saint-Lin-Laurentides avec un volet sur l’intervention auprès de personnes ayant une limitation fonctionnelle et faciliter l’accès à ces cours pour ces personnes.	Demander à la Société de sauvetage du Québec d’inclure un volet d’intervention auprès des personnes handicapées.	La demande est faite auprès de la Société de sauvetage du Québec.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire	2025
		Demander à la Société de sauvetage du Québec d’être en mesure d’offrir les formations de premiers soins aux personnes ayant une limitation fonctionnelle.	La demande est faite auprès de la Société de sauvetage du Québec.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire	2025
		Promotion de cette pratique dans la Ville pour inciter d’autres milieux de travail à faire de même.	Des actions de communication sont réalisées pour en faire la promotion.	Responsable : Communications	2026

Axe 3 : Loisirs, sports et culture

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Absence de places de stationnement réservées pour les personnes ayant une vignette de stationnement pour personnes handicapées au parc récréotouristique.	Permettre un accès facile et sécuritaire au parc pour les personnes ayant une vignette de stationnement pour personnes handicapées.	Aménager au moins 4 places de stationnement réservées pour les personnes ayant une vignette de stationnement pour personnes handicapées au parc récréotouristique.	Les 4 places de stationnement réservées pour les personnes ayant une vignette de stationnement pour personnes handicapées sont aménagées au parc récréotouristique.	Responsable : Services techniques	2025
Manque de connaissance pour l'organisation d'activités de loisir et de sport adapté.	Se doter des informations nécessaires pour être en mesure d'offrir des activités de loisirs et de sports qui sont accessibles et inclusives.	Collaborer avec les organismes représentant les personnes ayant une limitation fonctionnelle afin de bien connaître les besoins et les activités qui peuvent être ajoutées à la programmation de la Ville.	Les organismes sont consultés pour obtenir leurs conseils et recommandations pour l'organisations d'activités adaptés. Nombre de rencontres ou consultations organisées avec les organismes représentant les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : Organismes externes tels que l'ARLPHL, ASL, Loisirs et sports Lanaudière	2025
		Bonifier l'offre de service en ajoutant des activités accessibles et inclusives.	Des activités de loisirs et de sports qui sont adaptées pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle sont offertes. Nombre de nouvelles activités accessibles et inclusives ajoutées à la programmation.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire	2026

Suite de l’axe Loisirs, sports et culture

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les sentiers du parc récréotouristique ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une limitation visuelle en raison des dénivelés et des obstacles sur les sentiers.	Permettre aux personnes aux personnes ayant une limitation motrice ou visuelle de se promener sur les sentiers du parc récréotouristique.	Réaliser un audit complet de l'état actuel des sentiers afin d'identifier les enjeux d'accessibilité.	L'audit des sentiers est réalisé et un bilan est produit.	Responsable : Services techniques / Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateur : ARLPHL	2026
		Établir un plan de réfection des sentiers afin d'améliorer l'accessibilité.	Le plan de réfection des sentiers est produit.	Responsable : Services techniques/ Loisirs, culture et vie communautaire	2027
		Réaménager les sentiers du parc récréotouristique pour qu'ils soient accessibles pour les personnes à mobilité réduite ou ayant une limitation visuelle.	Les travaux de réfection des sentiers sont réalisés.	Responsable : Services techniques Collaborateur : ARLPHL	2028
L'absence de toilettes et de toilettes accessibles dans le parc récréotouristique empêche la pleine participation aux activités.	Permettre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de pouvoir aller à la toilette au parc récréotouristique.	Aménager au moins 2 toilettes accessibles qui sont conformes aux normes du Code de construction du Québec.	Les 2 toilettes accessibles sont installées.	Responsable : Services techniques / Loisirs, culture et vie communautaire	2025 et 2026
Les activités nautiques du parc André-Auger ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	Rendre les activités nautiques accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	Rendre les pontons et les quais accessibles pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'eau et aux embarcations.	Les personnes à mobilité réduite sont en mesure de participer aux activités nautiques.	Responsable : Services techniques / Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateur : ARLPHL	2029
		Ajouter de la signalisation accessible pour indiquer les directions et les informations importantes concernant les activités et les zones nautiques.	La signalisation est installée. Les utilisateurs trouvent facilement leur chemin grâce à des repères cohérents et accessibles.	Responsable : Services techniques Collaborateur : Communications Loisirs, culture et vie communautaire	2028

Suite de l’axe Loisirs, sports et culture

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les aires de jeux dans les parcs ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	Rendre l’usage d’aire de jeu possible pour les personnes à mobilité réduite.	Aménager au moins une aire de jeux avec une surface de protection accessible et des modules de jeux inclusifs.	Une surface de protection accessible est aménagée dans au moins une aire de jeux. Intégration de jeux inclusifs comme des jeux sensoriels ou adaptés pour les enfants à mobilité réduite.	Responsable : Services techniques Collaborateur : Loisirs, vie communautaire et culture, ARLPHL	2026
L’absence de signalisation dans l’ensemble des parcs de Saint-Lin-Laurentides en font des lieux où il peut être difficile de s’orienter.	Faciliter l’orientation et la circulation dans les parcs pour la population.	Développer un plan d’implantation de signalisation dans les parcs.	Le plan d’implantation de signalisation dans les parcs est produit.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateur : Services techniques et communications	2025
		Appliquer le plan d’implantation de signalisation dans les parcs.	Tous les panneaux prévus dans le plan sont implantés aux emplacements stratégiques identifiés.	Responsable : Services techniques	2026
Manque de formation et d’outils pour rendre les camps de jours plus inclusifs.	Être en mesure d’offrir une expérience inclusive aux jeunes ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour.	Réaliser un sondage auprès du personnel actuel pour évaluer leurs connaissances en matière d’accessibilité universelle.	Un rapport est produit à partir des résultats du sondage, mettant en lumière les forces et faiblesses dans les connaissances en matière d’accessibilité universelle.	Responsable : Ressources humaines	2026
		Identifier les principaux défis rencontrés dans l’accueil d’enfants ayant des besoins de soutien particulier en camps de jour.	Les défis rencontrés sur le terrain pour l’accueil d’enfants ayant des besoins de soutien particulier sont identifiés par le personnel en camps de jour et colligés dans un bilan.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLPHL, Les Répits de Gaby, ACQ	2026
		Promotion des formations et de la boîte à outils de l’ARLPHL qui offre un ensemble de ressources pratiques pour les animateurs comme des fiches d’activités, des guides d’adaptation et du matériel pédagogique.	La promotion inclut des campagnes sur les réseaux sociaux, des bulletins électroniques et des présentations lors d’événements locaux, mesurées par un engagement accru (ex. : nombre de partages ou commentaires).	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateur : Communications / ACQ et ARLPHL	2027

Suite de l’axe Loisirs, sports et culture

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque d’offres de camps de jours spécialisés pour les enfants nécessitant plus de soutien et d’accompagnement.		Réalisation d'une enquête auprès des familles concernées sur les besoins pour des camps de jour spécialisés.	L'enquête est réalisée et un bilan est produit.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLPHL, Répits de Gaby, ACQ	2027
		Bonifier les programmes des camps de jours spécialisés et collaboration avec les répits de Gaby.	Au moins 85 % des parents interrogés déclarent être satisfaits des améliorations apportées aux programmes.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateur : Les répits de Gaby	2028
		Recherche de financement pour les programmes.	Les démarches pour la recherche de financement sont entamées. Les sources identifiées couvrent différents types de financement, comme les subventions gouvernementales, les dons d'entreprises et les contributions philanthropiques.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire / ARLPHL, ACQ	2029
		Mise en place des programmes bonifiés.	Augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes bonifiés, avec un objectif de 10 % de croissance par rapport à l'année précédente.	Responsable : Loisirs, vie communautaire et culture	2029

Suite de l’axe Loisirs, sports et culture

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque d’accessibilité pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle lors des événements dans la Ville de Saint-Lin-Laurentides.	Rendre les événements à la Ville de Saint-Lin-Laurentides accessibles universellement.	Former le personnel municipal sur l’accessibilité universelle des événements.	Les membres du personnel responsable pour l’organisation et le montage des événements sont formés. Les formations incluent des représentants de différents secteurs municipaux (ex. : urbanisme, loisirs, communications) pour une approche transversale.	Responsable : Ressources humaines / Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLHP-L	2025
		Développer une liste de critères d’accessibilité universelle à respecter pour l’organisation des événements.	La liste de critères est créée et mise en œuvre au sein des équipes impliquées dans l’organisation et la mise en œuvre des événements.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : Organismes externes tels que les Répits de Gaby, ARLPHL, Association des sourds de Lanaudière	2025
		Établir un plan pour munir la Ville des ressources nécessaires pour l’organisation d’événements accessibles universellement.	Une liste des ressources nécessaires est produite et un plan pour se procurer ces ressources est créé.	Responsable : Approvisionnement / Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLPHL	2026

Axe 4 : Participation citoyenne, programmes et emploi

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
La plateforme de consultation citoyenne en ligne n'est pas accessible à tous.	Améliorer le niveau d'accessibilité de la plateforme de consultation citoyenne.	Évaluation de la plateforme de consultation citoyenne en organisant un test utilisateur pour identifier les obstacles d'accessibilité de l'interface pour les usagers à besoins spécifiques.	Le test utilisateur est réalisé et un bilan identifiant les obstacles est produit.	Responsable : Communications	2025
		Modification de la plateforme de consultation citoyenne selon les obstacles identifiés et les normes de l'accessibilité du Web.	Des changements sont apportés à la plateforme afin d'améliorer son accessibilité.	Responsable : Communications	2026
		Diversifier les moyens de diffusion des informations concernant les consultations citoyennes afin qu'elles ne soient pas seulement disponibles sur Internet.	Les informations concernant les consultations citoyennes sont disponibles par d'autres moyens que juste l'Internet.	Responsable : Communications	2026
Les activités démocratiques de la Ville ne sont pas accessibles pour les personnes ayant une limitation auditive.	Permettre aux personnes ayant une limitation auditive de participer aux activités démocratiques.	Annoncer les activités entre 3 et 5 semaines à l'avance pour permettre aux personnes ayant une limitation auditive de signifier leur intérêt de participation et laisser le temps à la Ville d'organiser la présence d'un interprète en langue des signes québécoise.	Les activités sont annoncées au moins 3 semaines à l'avance.	Responsable : Communications Collaborateur : Direction générale	2027
		Utiliser de l'équipement d'amplification de son comme des micros et assurer que l'acoustique de la salle soit adéquate afin d'aider les personnes avec une limitation auditive de participer.	Nombre de personnes bénéficiant du nouvel environnement sonore.	Responsable : Communications Collaborateur : Direction générale	2026

Suite de l’axe Participation citoyenne, programmes et emploi

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Aucune procédure n’est en place pour recevoir et traiter les demandes d’accommodements pour participer aux activités de la Ville.	Permettre aux personnes nécessitant des accommodements pour participer aux activités de la Ville d’être en mesure d’en faire la demande grâce à une procédure claire.	Nommer une personne responsable pour traiter ces demandes et faire les démarches nécessaires pour accommoder.	La personne responsable est nommée et prend en charge les demandes d’accommodement pour les activités.	Responsable : Direction générale et élus Collaborateurs : Expérience citoyenne et communication ARLPHL	2026
		Ajouter un champ d’information dans le formulaire d’inscription aux activités pour indiquer les besoins d’accommodement.	L’ajout d’un champ d’information aux formulaires d’inscription des activités de la Ville permettant de faire des demandes d’accommodement est fait.	Responsable : Communications	2026
		Communiquer clairement les coordonnées pour rejoindre la personne responsable de traiter les demandes d’accommodement afin que les citoyens puissent la rejoindre pour faire part des besoins d’accommodement ou effectuer un suivi sur leur demande.	Les coordonnées de la personne responsable sont communiquées sur chaque page Web d’événement et sur chaque formulaire d’inscription aux activités.	Responsable : Communications	2026
		Formulaires dans différents formats pour rendre le tout plus accessible à tous.	Recueillir des retours d’utilisateurs ayant des besoins spécifiques (par exemple, déficience visuelle ou motrice) sur la facilité d’utilisation du formulaire.	Responsable : Communications	2026

Suite de l’axe Participation citoyenne, programmes et emploi

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Absence d’outils pour permettre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de voter de manière autonome lors des élections municipales.	Rendre possible pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle de voter de manière autonome.	Faire les démarches pour s’informer sur les types d’outils nécessaires permettant aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de pouvoir voter de manière autonome.	Un recensement des outils pour faciliter aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de voter est réalisé. Évaluer le nombre et la variété des dispositifs recensés (ex. : dispositifs électroniques de vote, bulletins en braille, loupes, crayons adaptés, etc.)	Responsable : Services juridiques Collaborateurs : Communications et Gouvernement du Québec L’association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière	2025
		Former le personnel en charge sur l’utilisation des aides techniques disponibles et comment accompagner adéquatement les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Suivre le nombre de formations dispensées sur l’utilisation des aides techniques et services d’accompagnement.	Responsable : Services juridiques Collaborateurs : Communication, Gouvernement du Québec	2025
Absence de mesures inclusives dans le cadre des activités de bénévolat pour permettre aux personnes ayant une limitation fonctionnelle de participer.	Permettre la participation des personnes ayant une limitation fonctionnelle aux activités de bénévolat.	Consulter des organismes spécialisés pour des conseils sur l’intégration de bénévoles ayant une limitation fonctionnelle.	Les organismes sont consultés et une liste de bonnes pratiques pour intégrer les personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les activités de bénévolat est créée.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLPHL	2028
		Collaborer avec ces organismes pour mettre en place les mesures recommandées à l’intégration de bénévoles ayant une limitation fonctionnelle.	Nombre de mesures mise en place pour intégrer les personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les activités de bénévolat.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : ARLPHL	2029

Suite de l’axe Participation citoyenne, programmes et emploi

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque de connaissance de la part du personnel de la Ville sur les programmes gouvernementaux pour l'aide à l'adaptation de milieux de travail pour des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Être en mesure de rapidement agir lorsqu'il y a un besoin d'adaptation du milieu de travail pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Répertorier les programmes gouvernementaux existants afin de pouvoir faire appel à ces ressources dès que le besoin se manifeste.	Évaluer le nombre total de programmes et mesures gouvernementales identifiés, incluant le niveau fédéral, provincial et municipal.	Responsable : Ressources humaines	2026
Manque d'embauche de personnes ayant une limitation fonctionnelle au sein de l'administration de la Ville.	Encourager la mise en candidature de personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Encourager la mise à l'avant des CV au profil atypique.	Mesurer la proportion de personnes avec un parcours atypique embauchées par rapport au total des embauches.	Responsable : Ressources humaines	2026

Axe 5 : Aménagement, architecture et urbanisme

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Plusieurs bâtiments municipaux présentent des défis en matière d'accessibilité.	Améliorer le niveau d'accessibilité des bâtiments municipaux.	Réaliser un diagnostic complet de l'accessibilité des bâtiments municipaux.	Le diagnostic est réalisé et un bilan des obstacles par bâtiment est produit.	Responsable : Services techniques	2025
		Prioriser les interventions en fonction de critères objectifs et établir un plan d'intervention en conséquence.	Les critères objectifs sont établis et un plan d'intervention est élaboré.	Responsable : Services techniques	2026
		Exécuter le plan d'intervention mis en place pour la réfection des édifices municipaux.	Le plan d'intervention est mis en œuvre et des actions sont réalisées annuellement pour améliorer l'accessibilité des bâtiments municipaux.	Responsable : Services techniques	2027
Les personnes citoyennes ne peuvent recevoir que des appels vocaux lorsqu'ils attendent des services en personne dans une salle d'attente, ce qui est problématique pour les personnes sourdes ou malentendantes.	Faciliter l'expérience d'accès aux services en personne pour les personnes sourdes ou malentendantes.	Proposer un moyen visuel en plus de l'appel vocal pour indiquer qu'il est temps pour la personne de se présenter au comptoir de service de la Ville.	Nombre de dispositifs visuels (écrans, panneaux lumineux, affichages numériques, tablettes numériques) mis en place dans les espaces municipaux.	Responsable : Expérience citoyenne / Communications	2026
Manque de signalisation claire pour une navigation autonome dans les bâtiments publics.	Permettre aux personnes de s'orienter et se diriger vers l'endroit désiré de manière autonome.	Revoir la signalisation dans les bâtiments municipaux pour assurer que la taille, la police et le niveau de contraste soient accessibles.	L'analyse du niveau actuel d'accessibilité de la signalisation est réalisée et un bilan sur les points à améliorer est produit.	Responsable : Services techniques Collaborateur : Communications	2027
		Déterminer où il est possible de faire l'usage de pictogrammes dans la signalisation pour faciliter l'identification des différentes zones des bâtiments.	L'analyse des possibilités d'usage de pictogrammes dans la signalisation des bâtiments municipaux est réalisée.	Responsable : Services techniques Collaborateur : Communications	2027
		Remplacer la signalisation des bâtiments municipaux selon les constats effectués lors des 2 étapes précédentes d'analyse de la signalisation existante.	La signalisation des bâtiments municipaux est remplacée.	Responsable : Services techniques Collaborateur : Communications	2028
		Ajout de signalisation au sol (visuels et tactiles) pour identifier les différentes zones dans les bureaux et locaux fréquentés par le public.	Des éléments de signalisation au sol pour diriger les personnes vers les différents espaces sont ajoutés. Nombre de zones dans les bureaux ou locaux ont été dotées d'une signalisation visuelle et/ou tactile.	Responsable : Services techniques	2029

Suite de l’axe Aménagement, architecture et urbanisme

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Absence de procédures claires et de systèmes d’alarmes facilitant l’évacuation des personnes ayant une limitation fonctionnelle.	Faciliter l’évacuation des personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les bâtiments municipaux.	Créer un plan d’évacuation pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle dans les bâtiments municipaux.	Pourcentage de bâtiments municipaux disposant de plans d’évacuation adaptés aux besoins des personnes handicapées (ex. : alarmes visuelles, zones de refuge accessibles, ascenseurs de sécurité)	Responsable : Prévention et sécurité incendie	2025
		Installation de systèmes d’alarme visuels dans les bâtiments municipaux.	Pourcentage de bâtiments municipaux ayant les systèmes d’alarme visuel.	Responsable : Travaux publics Services d’incendies	2026
Absence de système d’affichage en temps réel des alertes et informations importantes dans les bâtiments municipaux.	Informers en temps réel les citoyennes et citoyens dans présents dans les bâtiments municipaux des alertes et informations les plus à jour.	Installation d’écrans numériques dans les bâtiments municipaux qui affichent les alertes et informations importantes en temps réel.	Nombre d’écrans numériques sont installés dans les bâtiments municipaux.	Responsable : Communications / Expérience citoyenne Collaborateur : Travaux publics	2026
Absence de sièges, de toilettes accessibles, de fontaines d'eau potable et de zones d'ombre dans les lieux publics les plus fréquentés.	Réaménager les lieux publics afin de permette à chaque individu de se sentir à l'aise de fréquenter les lieux publics populaires de la Ville.	Consulter les citoyennes et citoyens et des organisations locales, comme la FADOQ et le club d’âge d’or, pour impliquer la communauté dans le processus d'aménagement et s'assurer que les besoins spécifiques de tous les usagers sont pris en compte.	Nombre de consultations réalisées pour revoir l'aménagement des lieux publics et assurer de bien répondre aux besoins spécifiques de la population.	Responsable : Loisirs, culture et vie communautaire Collaborateurs : Services techniques	2026
		Réaménager certains lieux publics dans une perspective d'accessibilité universelle pour mieux desservir l'ensemble de la population.	Le réaménagement de certains lieux publics est réalisé afin de mieux répondre aux besoins de la population. Identifier les obstacles supprimés (ex. : seuils de porte élevés, absence de rampes ou d'ascenseurs) pour améliorer l'accessibilité universelle.	Responsable : Services techniques	2027

Axe 6 : Transport, mobilité et sécurité

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Il n'y a pas la possibilité de réserver un transport adapté le jour même, pour les imprévus comme des urgences de santé ou des déplacements non planifiés.	Bonifier l'offre de transport adapté en prévoyant un service de demandes de transport ponctuelles, le jour même.	Travailler en collaboration avec le service de transport adapté et les transporteurs taxis pour offrir un service de déplacements sur demande, le jour même, à l'intérieur et à l'extérieur de la MRC Montcalm.	Adoption d'une résolution par la MRC de Montcalm pour appuyer la demande d'une bonification de l'offre de service pour les transports le jour même.	Responsables : Service de transport adapté Conseil des maires de la MRC de Montcalm Collaborateurs : Direction générale et élus Transporteurs taxis RUTAL	2025-2026
Le transport adapté ne répond pas adéquatement aux besoins de déplacement des personnes handicapées, notamment pour la desserte hors territoire.	Pérenniser et améliorer l'offre de services de transport adapté sur le territoire et hors territoire de la MRC de Montcalm.	Sensibiliser le gouvernement du Québec à l'importance de bonifier les budgets dédiés au transport adapté.	Adoption d'une résolution par la MRC de Montcalm pour appuyer la demande auprès du gouvernement.	Responsable : Direction générale et élus Collaborateurs : MRC de Montcalm RUTAL	2027
Certains arrêts d'autobus sont à des endroits qui ne sont pas sécuritaires.	Améliorer la sécurité des arrêts d'autobus.	Réaliser une évaluation complète des arrêts pour identifier ceux qui présentent des risques pour la sécurité.	L'évaluation est réalisée et un bilan identifiant les risques de sécurité aux arrêts d'autobus est produit.	Responsable : Services techniques	2026
		Installer des abris-bus aux arrêts où c'est possible de le faire afin de protéger les usagers des intempéries.	Nombre d'abris-bus installés.	Responsable : Services techniques	2027
		Installer de l'éclairage aux arrêts où c'est possible de le faire afin d'augmenter le sentiment de sécurité des usagers des transports en soirée.	Nombre d'éclairage installé là où c'est possible de le faire.	Responsable : Services techniques	2027
		Faire des démarches auprès des sociétés de transport pour relocaliser certains arrêts d'autobus au besoin afin de les positionner dans un endroit plus accessible et sécuritaire.	Pourcentage d'arrêts d'autobus repositionnés par rapport au nombre total d'arrêts identifiés comme problématiques.	Responsable : Urbanisme Collaborateurs : Services techniques, Direction générale et MRC	2026

Suite de l’axe Transport, mobilité et sécurité

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les arrêts d'autobus ne sont pas bien déneigés, ce qui les rend inaccessible pour certaines personnes.	Assurer que les arrêts d'autobus sont bien déneigés afin que ceux-ci demeurent accessibles en hiver.	Ajuster les procédures de déneigement des arrêts d'autobus afin de bien les dégager et les rendre accessible à tous en hiver.	La procédure de déneigement des arrêts d'autobus est revue et est communiqué aux membres du personnel responsable du déneigement. Suivre le nombre de plaintes ou signalements liés à des arrêts mal dégagés ou impraticables après ajustement des procédures	Responsable : Services techniques	2026
Des boutons d'appel de traverses pour piétons sont trop éloignés du trottoir, les rendant inaccessible pour certaines personnes.	Rendre accessible les boutons d'appel de traverses pour piétons.	Recenser les intersections où les boutons d'appel de traverses pour piétons sont trop éloignés du trottoir.	Le recensement est réalisé et un bilan répertoriant les endroits où les boutons d'appel de traverses pour piétons sont trop éloignés du trottoir est produit.	Responsable : Services techniques	2025
		Prolonger le trottoir jusqu'aux boutons d'appels ou rapprocher les boutons d'appels des trottoirs existants.	Pourcentage de boutons d'appel relocalisés ou rendus accessibles par rapport au total existant.	Responsable : Services techniques	2026
Les intersections où il y a des traverses pour piétons n'ont pas de plaques podotactiles, ce qui peut être un enjeu de sécurité pour les personnes ayant une limitation visuelle.	Améliorer la sécurité des intersections pour les personnes ayant une limitation visuelle.	Installer des plaques podotactiles aux intersections.	Nombre de plaques podotactiles installées aux intersections.	Responsable : Services techniques	2026

Suite de l’axe Transport, mobilité et sécurité

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Certaines intersections ont des boutons d’appel de traverses pour piétons qui permettent de traverser seulement dans une direction.	Faciliter les déplacements des piétons aux intersections en ayant des boutons d’appel pour les 2 directions dans lesquels il est possible de traverser.	Recenser les intersections avec boutons d’appel pour déterminer les endroits où se trouve cette problématique.	Le recensement est réalisé et un bilan répertoriant les endroits où il y a des boutons d’appel permettant de traverser dans une seule direction est produit.	Responsable : Services techniques	2025
		Ajouter des boutons d’appel de traverses pour piétons permettant de traverser dans les 2 directions.	Nombre de boutons d’appel de traverses pour piétons installés.	Responsable : Services techniques	2026
Manque de contraste entre l’asphalte et le marquage au sol des traverses pour piétons à certaines intersections en raison des marquages qui s’effacent avec le temps.	Rendre les traverses pour piétons plus sécuritaires en corrigeant les marquages au sol qui se sont effacés.	Recenser le marquage au sol des traverses pour piétons au printemps.	Les recensements sont réalisés et un plan d’intervention pour l’entretien des trottoirs est créé et maintenu à jour après chaque recensement.	Responsable : Services techniques Collaborateur : CISSSL	2025
		Corriger les marquages au sol des traverses pour piétons qui se sont effacés avec le temps ainsi que les bords de trottoirs et les descentes.	Nombre de bords de trottoirs, de traverses pour piétons et de descentes remis en état ou conformes aux normes d’accessibilité.	Responsable : Services techniques	2025
Manque de trottoirs et de pistes cyclables, ce qui cause des enjeux d’accessibilité et de sécurité dans le partage de la route entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons.	Faciliter les déplacements pour l’ensemble des usagers de la route dans une perspective d’accessibilité et de sécurité.	Consulter les citoyennes et citoyens pour identifier où il serait souhaité d’ajouter des trottoirs et pistes cyclables.	La consultation citoyenne est réalisée et un bilan des secteurs souhaités pour des nouveaux trottoirs et pistes cyclables est produit.	Responsable : Communications Collaborateurs : Services techniques	2025
		Évaluer la faisabilité d’ajouter des trottoirs et pistes cyclables aux endroits souhaités par la population.	L’analyse de faisabilité est réalisée.	Responsable : Services techniques	2025
		Aménager des trottoirs et pistes cyclables là où il est possible de le faire.	Nombre de nouveaux trottoirs et pistes cyclables aménagés là où il est possible de le faire.	Responsable : Services techniques	2026

Suite de l’axe Transport, mobilité et sécurité

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Manque d’entretien des trottoirs, comme la réparation des trous et fissures et le déneigement, ce qui cause des enjeux d’accessibilité et de sécurité.	Améliorer l’accessibilité et la sécurité des trottoirs.	Recenser au moins 3 fois dans l’année l’état des trottoirs.	Les recensements sont réalisés et un plan d’intervention pour l’entretien des trottoirs est créé et maintenu à jour après chaque recensement.	Responsable : Services techniques	2025
		Mettre en œuvre le plan d’intervention pour l’entretien des trottoirs.	Nombre de travaux réalisés entre le printemps et l’automne pour corriger les trottoirs.	Responsable : Services techniques	2025
		Réviser les procédures de déneigement des trottoirs afin d’assurer une meilleure accessibilité en hiver.	Les procédures de déneigement des trottoirs sont revues et un bilan est produit pour identifier les pistes d’amélioration.	Responsable : Services techniques	2025
		Mettre à jour les procédures de déneigement des trottoirs et former les équipes responsables du déneigement sur les nouvelles procédures.	Les procédures de déneigement des trottoirs sont mises à jour pour assurer une meilleure accessibilité en hiver. Recueillir les retours des personnes âgées, handicapées ou familles avec poussettes sur l’état des trottoirs après révision des procédures	Responsable : Services techniques	2025
Manque d'information centralisée et à jour sur les personnes vulnérables pour une intervention efficace en cas d'urgence.	Optimiser les interventions en cas d’urgence auprès de personnes vulnérables.	Établir un système partagé entre les services d’urgence permettant de centraliser les renseignements au sujet des personnes vulnérables pour faciliter une intervention auprès d’elles en cas d’urgence.	Le système de centralisation des renseignements au sujet des personnes vulnérables et créé et déployé au sein des services d’urgence. Recueillir les impressions des personnes concernées sur la pertinence et l’efficacité du système.	Responsable : Prévention et sécurité incendie	2025
		Recueillir les renseignements au sujet des personnes vulnérables par des campagnes de promotion et de visite par les services d’urgence auprès des citoyennes et citoyens.	Des campagnes permettant de recueillir et maintenir à jour les renseignements des personnes vulnérables sont réalisées. Suivre le nombre de personnes vulnérables ayant répondu ou fourni leurs renseignements après les campagnes.	Responsable : Prévention et sécurité incendie	2025

Suite de l’axe Transport, mobilité et sécurité

Obstacles	Objectifs	Actions	Indicateurs de résultat	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les horaire et circuits d'autobus sont insuffisants, ce qui est un enjeu pour les personnes qui dépendent du transport en commun.	Bonifier les services de transport en commun pour mieux desservir la population.	Mener des consultations publiques pour comprendre les besoins spécifiques des usagers en matière de fréquence, de trajets et d'horaires.	Les consultations publiques sont réalisées. Mesurer le total des citoyens ayant participé aux consultations publiques (en ligne, en personne, ou via sondages).	Responsable : MRC Collaborateurs : Direction générales, communications RUTAL	2025
		Identifier les périodes et les destinations de forte demande.	L'analyse des résultats des consultation publiques est réalisée et un bilan des besoins identifiés est produit.	Responsable : MRC	2025
		Faire des démarches auprès des sociétés de transport pour bonifier les horaires et circuits d'autobus.	Des démarches auprès des sociétés de transport sont réalisées afin d'expliquer les besoins identifiés pour les horaires et circuits d'autobus.	Responsable : MRC	2025

BILAN 2024

	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
Axe concernant les communications, l'accès à l'information et aux documents				
Les documents ou parutions de la Ville ne sont pas tous accessibles.	Faciliter l'accès aux documents ou parutions de la Ville.	- Ajouter des symboles aux affiches de règlements dans les parcs. - Adopter une police accessible pour toutes les communications officielles.	- Nombre d'affiches modifiées. - % de documents municipaux conformes à l'accessibilité.	Symboles sur les affiches dans les parcs : non-réalisées Adopter une police accessible : 31 janvier 2024
Axe concernant l'accessibilité des lieux publics et des bâtiments municipaux				
Certains bâtiments municipaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.	Rendre accessibles les bâtiments municipaux prioritaires.	Réfection de la rampe d'accès à l'Hôtel de Ville pour éliminer la dénivellation ; Ajouter une rampe au Carrefour citoyen.	- % d'achèvement des travaux. - Nombre de bâtiments accessibles.	Réalisé Carrefour citoyen : 6 septembre 2024 Hôtel de Ville : 30 juin 2024
Le mobilier urbain dans les parcs n'est pas toujours accessible.	Faciliter l'accessibilité aux mobiliers urbains ;	- Prévoir des bancs et tables accessibles lors de la conception de nouveaux parcs. - Remplacer progressivement le mobilier existant par du mobilier accessible. - Créer des sentiers permettant l'accès au mobilier.	Nombre d'ajouts de mobiliers accessibles ; Nombre de sentiers ajoutés dans les parcs.	Réalisé partiellement Ajout de mobilier urbain : piste cyclable septembre 2024 ; Amélioration des sentiers au parc récréotouristique : juillet 2024

BILAN 2024

	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
Axe concernant la sensibilisation, la promotion et la formation				
Les employés et élus ne sont pas sensibilisés aux enjeux d’accessibilité.	Former et sensibiliser tous les acteurs municipaux.	- Organiser des ateliers de sensibilisation. - Sensibiliser les organismes partenaires aux enjeux d’accessibilité dans leurs activités.	-- Nombre de participants formés. - % d’organismes partenaires sensibilisés.	Non-réalisé pour l’ensemble des employés Employés faisant partis du comité de la politique d’accessibilité universelle ont été sensibilisés : 30 novembre 2024
Manque d’orientations pour des actions concrètes en matière d’accessibilité.	Mise en œuvre d’une politique d’accessibilité universelle	- Créer un comité de travail. - Élaborer un plan d’action quinquennal.	- Politique adoptée par le conseil municipal. - Plan quinquennal validé.	Réalisé 12 novembre 2024 Décembre 2024
Axe concernant l’emploi				
Les personnes en situation d’handicap rencontrent des obstacles dans l’intégration à l’emploi.	Favoriser l’intégration et le maintien à l’emploi.	- Identifier des programmes d’intégration. - Adapter les processus de recrutement.	- Nombre de candidatures et embauches de personnes handicapées.	Réalisé En continu
Axe concernant les loisirs, le sport, la culture et les camps de jour				
Certains parcs ne sont pas accessibles à certaines personnes.	Rendre accessible au moins un parc municipal.	- Adapter un parc de manière universelle. - Utiliser des copeaux plutôt que du sable pour les surfaces amortissantes.	Nombre de parc accessible	Réalisé Aménagement d’un nouveau parc accessible grâce à une surface caoutchouté sur l’ensemble de l’espace : juillet 2024
Certains événements municipaux limitent la participation de personnes handicapées.	Encourager l’inclusion lors des événements municipaux.	- Installer des toilettes accessibles. - Privilégier des sites accessibles pour les événements.	- % d’événements accessibles.	Réalisé partiellement Juin à août 2024 ; Il reste encore des événements à rendre plus accessible
Le personnel d’animation des camps de jour manque de formation adaptée.	Former le personnel à l’accueil de jeunes en situation de handicap.	- Établir un partenariat avec des organismes locaux pour un plan de formation spécifique.	- Nombre d’heures de formation.	Réalisé Mai 2024

BILAN 2024

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Réalisation
Axe concernant le transport et les stationnements				
Les places de stationnement n'ont pas assez de dégagement ou elles ne sont pas situées dans des endroits optimaux	S'assurer que les places de stationnement respectent les normes maximales de dégagement et soient bien situées.	Faire le bilan des places existantes et évaluer leur conformité avec les normes en vigueur.	- Nombre de places conformes après évaluation. - % d'amélioration de la conformité.	Réalisé dans les stationnements municipaux Septembre 2024
Axe concernant la concertation et les consultations				
Certains types de consultations deviennent des obstacles pour les personnes en situation d'handicap	Adapter les types de consultations afin de les rendre plus accessible	Offrir des consultations en ligne et en présentiel afin d'éliminer certains obstacles.	Nombre de consultations adaptées.	Réalisé Tout au long de l'année
Axe concernant l'habitation				
Aucune action prévue cette année				
Axe concernant l'adaptation aux situations particulières (mesures d'urgences, sécurité civile)				
Plan de mesures d'urgence inexistant	Élaboration d'un plan des mesures d'urgence.	Adoption d'un plan des mesures d'urgence.	Document finalisé	Réalisé Janvier 2024
Axe concernant l'approvisionnement accessible				
Aucune action prévue cette année				